

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies.

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Député-e-s](#)

Résolution Florence Bettschart-Narbel et consorts au nom PLR - Ligne CFF Lausanne - Genève: pour une mobilité fluide et sans trous

Auteur

Florence Bettschart-Narbel

Date du dépôt

16.11.2021

Département pilote

-

Département en appui

-

Identifiant

21_RES_15

Commission

-

Délais réponse du CE

-

Dernière décision du GC

-

Texte déposé

En date du 9 novembre 2021, un incident, causé vraisemblablement par des travaux dans le cadre de la mise en place d'un réseau de chaleur à proximité de la voie ferroviaire à hauteur de Tolochenaz, a entraîné l'interruption totale à l'heure de pointe et pendant plusieurs heures du trafic ferroviaire des voyageurs et des marchandises entre Genève et Lausanne.

Il convient de rappeler que cette ligne est l'un des maillons essentiels du réseau ferroviaire helvétique : il s'agit de la seconde ligne la plus chargée de Suisse. Genève et Lausanne entretiennent par ailleurs des liens géographiques étroits, à tel point de qualifier la zone située entre les deux villes de « métropole lémanique ». Elle sert tant au transport des marchandises, qu'aux transports des voyageurs, travailleurs pendulaires en premier, mais également aux voyages pour les loisirs. Les travaux menés par ailleurs dans le cadre du projet « Léman 2030 » prévoient d'augmenter les capacités sur la ligne existante afin de doubler le nombre de voyageurs quotidiens et de passer la fréquence au quart d'heure.

Les CFF annonçaient en 2018 étudier la possibilité d'une 3^e voie ferroviaire le long de l'autoroute de sorte de désengorger le trafic entre Genève et Lausanne. Ce projet n'est pas neuf, puisque l'on parlait déjà d'un projet de 3^e voie dans les années 1970, ensuite tombé dans l'oubli. Certaines zones ont vu tout de même des projets de désengorgements être mis en œuvre, à l'image de la zone entre Renens et Lausanne et celle

entre Coppet et Founex. Il s'agit cependant d'une étude qui n'est pas encore inscrite dans les plans d'investissement prévus par la Confédération dans le cadre des aménagements ferroviaires pour la ligne entre Lausanne et Genève.

Cette même ligne est constamment sous pression, faisant face à des incidents réguliers, notamment des « accidents de personne » interrompant sporadiquement la ligne. L'incident du 9 novembre 2021 a toutefois une ampleur plus grande, puisqu'il a vu la ligne totalement interrompue du mardi soir au mercredi matin et le trafic ferroviaire ne reprendrait totalement pas avant la fin novembre selon les CFF. Cela entraîne des difficultés non négligeables pour l'ensemble des usagers de la ligne, des surcoûts importants pour les CFF, qui ont dû mettre en place des services de substitution d'une grande ampleur, jusqu'à 37 bus circulant entre Allaman et Morges, mettre en œuvre sans délai des travaux conséquents et devront faire face à de nombreuses demandes de remboursement d'usagers mécontents. Par ailleurs, les conséquences se font aussi sentir sur les distributeurs et commerçants à Genève, vu les retards d'approvisionnement dû au ralentissement du trafic de marchandises.

Se pose également la question de l'augmentation continue de nombre de voyageurs sur cette ligne, à l'heure où l'urgence climatique a pour conséquence de renforcer les efforts sur le transfert modal vers le rail. Avec l'augmentation de la demande que cela entraînera, la ligne Lausanne-Genève sera à nouveau mise sous pression. Par ailleurs, la mise en œuvre d'efforts visant à baisser les émissions de CO2 conduit également à renforcer le transport de marchandises par le rail, la ligne Lausanne-Genève n'en verra donc ses capacités que restreintes sur les moyen et long termes.

Alors que les travaux visant à l'extension de la gare Cornavin et celle de Lausanne sont à présents engagés, il convient de mettre en œuvre des mesures permettant d'accompagner l'augmentation de la demande et de résorber à long terme les problèmes de surcapacité qu'entraînera l'augmentation continue du nombre de voyageurs et la demande en transports de marchandises sur la ligne Lausanne-Genève. « Gouverner c'est prévoir » disait un homme politique du XIXe siècle.

Par la présente résolution, le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat demande à la Confédération d'inscrire dans sa planification ferroviaire à l'horizon 2035, la construction d'un tracé alternatif ou d'une 3e voie ferroviaire, en surface ou en sous-sol, sur l'ensemble du tracé entre Lausanne et Genève.

Séances dont l'objet a été à l'ODJ

Date	Décision
23.11.2021	
16.11.2021	

Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Daniel Meienberger	PLR
Pierrette Roulet-Grin	PLR

Signataire	Parti
Gérard Mojon	PLR
Nicolas Croci Torti	PLR
Carole Dubois	PLR
Guy Gaudard	PLR
Marc-Olivier Buffat	PLR
Olivier Petermann	PLR
Philippe Vuillemin	PLR
Jean-François Cachin	PLR
Anne-Lise Rime	PLR
Sergei Aschwanden	PLR
Daniel Ruch	PLR
Pierre-André Romanens	PLR
Georges Zünd	PLR
Jean-Rémy Chevalley	PLR
Maurice Neyroud	PLR
Aurélien Clerc	PLR
Nicolas Suter	PLR
Alexandre Berthoud	PLR
Patrick Simonin	PLR
Jean-Daniel Carrard	PLR
Florence Gross	PLR
Gilles Meystre	PLR

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500)

[info.grandconseil(at)vd.ch](javascript:linkTo_UnCryptMailto('qempxs.mrjs2kverhgsrwimpDzh2gl!');)

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse)